



RDC-Rwanda

Le Qatar et le Togo travaillent en étroite collaboration

Le président du Conseil, Faure Gnassingbé, s'est entretenu le vendredi 9 mai 2025 avec une délégation du Qatar conduite par le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, Dr Mohammed bin Abdulaziz Al Khulafi.



PAGE 3

TRANSPORT AERIEN



Cédéao

Briser les obstacles et promouvoir une véritable intégration régionale

Ouverte le mardi 6 mai 2025 à Lomé, la réunion délocalisée de la Commission mixte infrastructures, énergie et mines, agriculture, environnement et ressources naturelles du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), a pris fin vendredi dernier.

PAGE 3

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Rencontre avec madame Françoise Afiwa Tsedevia, bénéficiaire du produit AJSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des produits FNFI", votre journal Togo Matin vous conduit dans la préfecture de Kloto, pour mettre sous les feux ...

PAGE 2

Finance

Pourquoi le Togo accueille le sommet de l'UA sur la dette publique

Ce 12 mai, les regards de l'Afrique se tournent vers Lomé. La capitale togolaise accueille le sommet de l'Union africaine sur la dette publique. Un choix hautement symbolique, mais surtout stratégiquement justifié. Le Togo, longtemps discret, s'impose désormais comme un acteur incontournable sur la scène ...

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Togo : l'anthropologie entre enfin dans le champ de la santé publique

Le concours de recrutement direct régional du personnel de santé au Togo s'ouvre désormais aux anthropologues. Une décision, annoncée le 9 mai par le ministère de la Fonction publique, qui introduit « la spécialité 'anthropologie' au concours prévu pour le 31 mai ».

Longtemps en marge, cette discipline trouve enfin sa place dans les stratégies de santé. Elle éclaire « les comportements, pratiques et croyances » qui façonnent la santé des populations. Une avancée saluée par les experts, qui y voient un virage vers une approche « plus holistique et inclusive » du soin. Les titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise en anthropologie ont jusqu'au 16 mai à 17h pour déposer leur candidature, un délai prolongé pour permettre leur intégration.

Ce concours, qui mobilise tous les profils du personnel médical au soutien administratif, ambitionne de mieux répondre aux réalités locales.

PAGE 3

	<p>SOMMAIRE</p> <p>Mali/Politique Des experts de l'ONU dénoncent une dérive autoritaire et réclament l'abrogation du décret contre les partis politiques</p>  <p>P 5</p>	<p>Dette publique Conférence de l'Union africaine à Lomé, Lomé sous le feu des projecteurs</p>  <p>P 6&7</p>	<p>D1 Lonato Scanner de la 20e journée</p>  <p>P 10</p>
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Rencontre avec Madame Françoise Afiwa Tsedevia, Bénéficiaire du Produit AJSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit dans la préfecture de Kloto, pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de Françoise Afiwa Tsedevia, Bénéficiaire du Produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du FNFI. Reportage...

Nous sommes à Womé, un petit village situé à 12 kilomètres de Kpalimé. Womé est un milieu bien arrosé, bordé de part et d'autre de rivières qui donnent un aspect de belles chutes d'eau. Son paysage verdoyant et montagneux fait de grands arbres comme le Kapokier, l'acajou et le néré, lui donne un aspect attrayant et touristique qui mérite d'être connu et promu.

C'est lundi, ici à la salle de spectacle de la localité, comme c'est le cas tous les premiers lundis du mois, la Chambre Préfectorale des Métiers convie tous les jeunes artisans pour les sensibiliser sur les différentes opportunités offertes par l'Etat pour soutenir leur insertion socio-économique. A l'ordre du jour de la séance de sensibilisation de ce

jour, le produit AJSEF du FNFI.

Parmi la centaine de bénéficiaires présents à cette séance, nombre sont déjà bénéficiaires réels du Produit AJSEF et d'autres en sont bénéficiaires potentiels.



Madame Françoise Afiwa Tsedevia

Parmi les bénéficiaires réels, Françoise Afiwa Tsedevia, 32 ans, diplômée en couture peut aujourd'hui se réjouir d'avoir pu ouvrir son atelier grâce au soutien du FNFI.

" Il y a de cela quelques mois, c'est en séance de sensibilisation avec la Chambre des Métiers, que SEBADERS, une institution de Microfinance partenaire du FNFI était venu nous

sensibiliser sur le produit AJSEF du FNFI. A l'époque, je venais juste de finir ma formation en couture et j'avais besoin d'un coup de pouce financier pour pouvoir ouvrir mon atelier. J'ai alors suivi tous les conseils de l'institution de

microfinance et j'ai suivi alors tout le processus" Notre interlocutrice nous avoue avoir suivi bout à bout tout le processus d'obtention de crédit, de la constitution en groupe solidaire, à la formation technique en gestion de crédit, Françoise dit avoir tout mis en œuvre pour obtenir le précieux sésame.

" Le processus n'a pas été

long. Mon groupe solidaire et moi-même remplissons tous les critères pour obtenir le crédit. J'ai personnellement obtenu une première tranche de crédit de 300.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir acquérir une machine à coudre, quelques accessoires notamment les vicellines, les boutons, les fermetures...Comme vous le savez, je réside à Womé, et dans cette localité, il n'existe pas d'endroit pour les gens de pouvoir acheter toutes ces choses. En quelques sortes, je suis devenu la seule qui fait non seulement de la couture, mais qui vend également tous les accessoires de couture. C'est ainsi que j'ai acquis ma notoriété dans ma localité."

Notre interlocutrice est beaucoup appréciée dans son entourage, et pour preuve elle exerce une activité qui était quasi inexistante dans le milieu, il fallait faire des dizaines de km pour se rendre à Kpalimé pour pouvoir acheter des accessoires de couture. Aujourd'hui, elle a le sentiment d'être vraiment très utile pour sa communauté.

" Quand je regarde le niveau d'engouement que mon petit atelier de couture et de vente d'accessoires de couture suscite auprès des habitants, je peux aujourd'hui dire fièrement que le FNFI a contribué grandement à mon autonomie financière. J'arrive à prendre en main mon destin et à assurer mes besoins les plus élémentaires. J'ai des perspectives, notamment ajouter à ce que je fais déjà la broderie. Pour cela, je suis très en règle avec les remboursements afin de pouvoir obtenir la seconde tranche de crédit de 300.000 F cfa qui doit me permettre en outre de pouvoir acquérir une machine à broderie."

Les témoignages de Françoise Afiwa Tsedevia est un véritable cas de Succes stories. Parti de rien, elle est une personne très importante dans sa localité. Son modèle de réussite est une inspiration pour les plus jeunes qui eux aussi volent de leur propre aile. Et le Fonds National de la Finance Inclusive leur en donne l'opportunité.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



tm

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

RDC-Rwanda

Le Qatar et le Togo travaillent en étroite collaboration

Le président du Conseil, Faure Gnassingbé, s'est entretenu le vendredi 9 mai 2025 avec une délégation du Qatar conduite par le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, Dr Mohammed bin Abdulaziz Al Khulafi.

La délégation a abordé avec le président du Conseil, les questions relatives aux relations d'amitié et de coopération entre le Togo et le Qatar. Les émissaires se sont félicités de la qualité de ce partenariat et ont exprimé la volonté de Doha de contribuer au renforcement des liens bilatéraux. « Je suis ravi d'être au Togo pour rencontrer Son Excellence le président avec qui j'ai eu des discussions sur notre coopération

bilatérale. Nous sommes vraiment fiers du niveau de coopération entre l'État du Qatar et le Togo, et nous souhaitons développer cette relation à un niveau supérieur », a déclaré Dr Mohammed bin Abdulaziz Al Khulafi.

Les efforts du Togo dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique étaient également au centre de cet entretien. Le ministre d'Etat aux Affaires étrangères du Qatar a salué la médiation togolaise dans la crise entre le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC). Il a réaffirmé la disponibilité de son pays à collaborer avec le Togo dans ses missions diplomatiques

en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. « Nous avons également évoqué nos efforts



Faure Gnassingbé (à gauche)

régionaux en matière de paix et de sécurité. Nous apprécions et saluons le

travail que Son Excellence le président accompli en tant que médiateur de l'Union africaine dans le



conflit entre le Rwanda et la RDC. Nous travaillons en étroite collaboration avec

nos frères au Togo, dans une pleine coordination, pour trouver une solution appropriée et faciliter les pourparlers entre les deux parties en conflit, en espérant parvenir à un accord dans les plus brefs délais. Il s'agit d'un dossier très important pour nous et nous souhaitons vraiment renforcer cette collaboration dans tous les aspects, afin d'aboutir à des résultats positifs », a-t-il précisé.

Le Togo et le Qatar entretiennent un partenariat fructueux, et les deux pays ont une convergence de vue sur les questions de paix, de sécurité et de stabilité.

E. Dadzie

Cédéao/Transport aérien

Briser les obstacles et promouvoir une véritable intégration régionale

Ouverte le mardi 6 mai 2025 à Lomé, la réunion délocalisée de la Commission mixte infrastructures, énergie et mines, agriculture, environnement et ressources naturelles du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), a pris fin vendredi dernier.

prendre toutes les mesures nécessaires à compter du 1er janvier 2026 pour supprimer effectivement 4 taxes, à savoir : taxe sur les billets, taxe touristique, taxe de solidarité et taxe sur les voyages à l'étranger et de réduire de 25%, les

été l'occasion d'exhorter les Etats membres à se conformer aux politiques et procédures de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), consistant à mettre en place une plateforme d'indemnisation des

aux règles communes d'indemnisation des passagers en cas de refus d'embarquement, d'annulation ou de retard important de vol dans les Etats membres de la Cédéao.

« Nos travaux ont mis en lumière plusieurs facteurs qui contribuent à des coûts excessifs notamment la fragmentation du marché aérien ouest africain, les lourdes taxes et redevances aéroportuaires et le manque d'infrastructures et de compagnies nationales viables », a déclaré l'honorable Sako Mamadou, président de séance durant la cérémonie de clôture.

« Un billet d'avion à un coût abordable n'est pas un luxe mais un levier stratégique pour l'épanouissement des populations de la communauté », a estimé le député Sako Mamadou. « Aujourd'hui encore, les coûts élevés des billets d'avion freinent la mobilité inter régionale, limitant ainsi les échanges commerciaux, le tourisme et la coopération entre nos citoyens », a-t-il déploré. L'on est convaincu qu'avec la diminution des coûts des billets d'avion, l'on aura plus de passagers, et les compagnies aériennes pourront ainsi compenser le manque à gagner. Les experts ont relevé au total 172 taxes dans l'espace Cédéao, dont 112 sont payés par des exploitants

d'aéronef et 66 par les passagers.

« Les prix fixes sont en moyenne 103% plus élevés dans l'espace Cédéao que dans les autres régions. En outre, les frais de sécurité sont en moyenne 70% plus élevés que dans les autres régions. Les taxes gouvernementales sont en moyenne 47,4% plus élevées que dans les autres régions ; cela induit une augmentation des tarifs aériens dans la Cédéao de 20% pour les vols domestiques, 48,6% pour les vols régionaux et 36,5% pour les vols internationaux comparativement aux autres parties du monde », a mentionné le co-président de la Commission mixte, l'honorable Sako Mamadou.

« Le diagnostic étant posé, les approches de solution et le délai étant connu, nous sommes alors conscients que l'avenir du transport aérien en Afrique de l'Ouest dépend de notre volonté ferme et collective à briser les obstacles et à promouvoir une véritable intégration régionale », a-t-il dit. Selon lui, « les populations aspirent à un espace où voyager d'un pays à l'autre soit simple, abordable, et efficace. Il nous revient donc en tant que législateurs et décideurs de faire en sorte que cette aspiration devienne une réalité ».

Edem Dadzie



Le thème de la rencontre était : « Le transport aérien comme moyen d'intégration des peuples ouest-africains : stratégies de réduction des coûts des billets d'avion ». Cette rencontre a abouti à une série de recommandations à l'endroit des chefs d'Etat et de gouvernement, de la Commission et du Parlement de la Cédéao. C'est suite à une étude qu'ils ont commanditée, que les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé d'agir, en mettant à profit la Commission de la Cédéao et le Parlement.

À la suite de leurs travaux, les parlementaires demandent aux Etats membres de «

taux de redevance pour les services aux passagers et redevance de sécurité ». L'on évoque 40% de réduction au total.

Les élus de la Cédéao prônent également l'élaboration d'un cadre réglementaire fixant un plafond des taxes, redevances et droits aéroportuaires ; la mise en place d'un fonds régional de soutien aux compagnies aériennes ouest africain ; la création d'un espace unique de transport aérien afin de mutualiser les charges et de rendre le secteur aérien ouest africain plus compétitif.

Ces travaux ont aussi

passagers en cas de refus d'embarquement, d'annulation et de retard important de vol, et de supprimer les taxes et redevances qui ne sont pas conformes aux normes de l'OACI.

Les députés plaident également pour l'installation urgente d'un Comité comprenant des parlementaires pour la mise en œuvre et le suivi de l'acte additionnel relatif à la politique commune en matière de redevance, de taxe et de droit d'aviation dans les Etats membres de la Cédéao, et de l'acte additionnel portant amendement de l'article 4 de l'acte additionnel relatif

Mali/Politique**Des experts de l'ONU dénoncent une dérive autoritaire et réclament l'abrogation du décret contre les partis politiques**

Alors que la junte au pouvoir au Mali resserre son emprise sur la vie politique, des experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU tirent la sonnette d'alarme. Dans un communiqué publié mercredi 8 mai, ils appellent les autorités maliennes à abroger « immédiatement » le décret suspendant les activités des partis politiques et des associations à caractère politique, signé une semaine plus tôt par le président de la transition, le général Assimi Goïta.

Ces experts – dont Eduardo Gonzalez, spécialiste de la situation des droits humains au Mali – considèrent que cette décision constitue une « violation directe des droits fondamentaux », notamment des libertés d'expression, d'association et de participation politique.

Ils alertent également sur le projet de loi adopté par le Conseil des ministres le 30 avril, qui abroge les protections juridiques entourant l'existence des partis. Ce texte, s'il venait à être promulgué, placerait selon eux le Mali « en contravention avec ses engagements internationaux ».

La réaction des experts onusiens intervient alors qu'une coalition de partis de l'opposition appelle à manifester ce vendredi à Bamako. Leur objectif : dénoncer la dérive autoritaire du régime et exiger un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Pour justifier la suspension des partis, les autorités

invoquent une « raison d'ordre public » et affirment répondre aux recommandations issues de récents dialogues nationaux. Des arguments que rejettent en bloc les observateurs de l'ONU. « Aucune consultation véritable n'est possible dans un climat où la parole est muselée et les opposants réduits au silence », soulignent-ils.

À la veille de la mobilisation annoncée, les experts rappellent l'importance du droit de réunion pacifique et en appellent à la responsabilité des autorités de transition. « Le respect de ce droit est essentiel à la vitalité démocratique d'un pays. Le gouvernement doit

**Assimi Goïta**

impérativement s'abstenir de tout acte d'intimidation ou de répression à l'encontre des manifestants », insistent-ils. Dans un pays toujours fragilisé par l'insécurité et les crises politiques, la

société civile tente de faire entendre sa voix face à un régime qui, au nom de la stabilité, semble vouloir refermer définitivement la parenthèse démocratique ouverte en 1991.

T.M.**Sénégal/ Politique****Ethique politique ou règlement de compte ? 5 anciens ministres de Macky Sall devant la Haute Cour de justice pour détournements présumés**

Lutte contre la corruption ou règlement de comptes politiques ? Au Sénégal, l'Assemblée nationale a adopté jeudi 8 mai une série de résolutions historiques renvoyant cinq anciens ministres du régime de Macky Sall devant la Haute Cour de justice. Ils sont accusés de malversations financières dans la gestion du fonds anti-Covid, une enveloppe publique de 1 000 milliards de francs CFA mobilisée pour faire face à la pandémie.

Les cinq personnalités mises en cause sont Amadou Mansour Faye (ex-ministre du développement communautaire), Aïssatou Sophie Gladima (mines), Moustapha Diop (développement industriel), Salimata Diop (femmes) et Ismaïla Madior Fall (justice). Leur dossier, transmis par le ministère de la Justice, sera instruit par la commission de la Haute Cour de justice, seule juridiction compétente pour juger les membres de gouvernement pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Son verdict ne prévoit ni appel,

Amadou Mansour Faye, beau-frère de Macky Sall, est mis en cause pour un surplus de 2,7 milliards dans l'achat de riz. Aïssatou Sophie Gladima devra justifier 193 millions de francs CFA dépensés pour un centre destiné aux orpailleurs touchés par le Covid-19. Ismaïla Madior Fall est quant à lui accusé par un promoteur immobilier de lui

pendant plus de neuf heures. L'opinion publique, elle, observe avec attention cette séquence inédite dans un pays où la Haute Cour de justice n'a siégé qu'à deux reprises depuis l'indépendance : en 1963 et en 2005.

Du côté du pouvoir, les députés défendent une volonté ferme de moraliser

la justice d'exception » et appelle à respecter la présomption d'innocence. Depuis l'élection du président Bassirou Diomaye Faye en mars 2024, plusieurs enquêtes ont été ouvertes visant des responsables de l'administration précédente. L'engagement du nouveau régime contre la corruption alimente un climat tendu entre pouvoir et opposition. Cette dernière parle d'« acharnement » et de « chasse aux sorcières ».

Plusieurs personnalités publiques issues de divers milieux – artistique, médiatique, administratif – ont récemment été entendues dans le cadre de ces enquêtes sur le fonds anti-Covid. L'audit de la Cour des comptes, publié en décembre 2022, avait déjà relevé des irrégularités, notamment des surfacturations dans l'achat de riz et de gel hydroalcoolique.

Alors que la justice sénégalaise est désormais attendue sur la suite de ces procédures, l'opinion publique s'interroge : assiste-t-on à une véritable refondation éthique de l'État ou à un règlement de comptes aux allures judiciaires ?

T.M.**Macky Sall**

ni recours.

Parmi les accusations les plus graves, Moustapha Diop est soupçonné d'avoir effectué pour 2,5 milliards de francs CFA de dépenses en espèces pour produire des masques, une procédure contraire aux règles de gestion publique.

avoir réclamé un pot-de-vin de 250 millions de francs CFA pour l'attribution d'un marché. Il conteste ces faits. Enfin, Salimata Diop est invitée à s'expliquer sur plus de 57 millions de dépenses non justifiées.

Le vote des résolutions a mobilisé l'Assemblée

la vie publique. « Ce sont des gens qui se sont servis dans des ressources destinées à sauver des vies humaines », a dénoncé le député Babacar Ndiaye. L'opposition, en revanche, dénonce une procédure politique. Aïssata Tall Sall, députée et ancienne ministre, évoque « une

Energie solaire

Bientôt une Centrale photovoltaïque à Sokodé

Grâce à un financement de 26,5 millions d'euros accordé par la Banque africaine de développement (BAD), une centrale solaire photovoltaïque de 62 MWc verra bientôt le jour. Elle sera implantée à Sokodé dans la région Centrale.



Une centrale solaire photovoltaïque

Ce projet incarne l'ambition du Togo de dompter l'énergie solaire. Car, comme le rappelle la BAD, cette initiative "s'inscrit dans la stratégie nationale visant à atteindre 200 MWc de capacité en énergies renouvelables, d'ici à 2030". Une trajectoire résolument tournée vers un avenir plus propre et plus durable.

Le financement est structuré avec finesse : "un prêt de 18,5 millions d'euros de la BAD", complété par "un prêt concessionnel de 8 millions d'euros du Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA)", géré également par la Banque. À la manœuvre technique, un acteur d'envergure : le groupe EDF. Avec l'appui de Proparco, bras privé de l'AFD, la centrale prendra forme, solide et ambitieuse.

Le chantier va bien au-delà des panneaux solaires. Il comprend aussi la création d'une ligne de transport de 11 kilomètres. L'objectif est d'injecter 87 GWh d'électricité chaque année dans le réseau. De quoi éviter 13 600 tonnes de CO₂ par an. Mieux encore, le projet permettra d'offrir à des milliers de foyers une énergie "propre, fiable et abordable.

Sokodé devient ainsi le symbole d'un Togo qui ne regarde plus le soleil comme un simple astre, mais comme une ressource précieuse. Un pays qui, pas à pas, watt par watt, se libère des énergies fossiles pour bâtir une souveraineté énergétique verte.

Edy Alley

Finance

Pourquoi le Togo accueille le sommet de l'UA sur la dette publique

Ce 12 mai, les regards de l'Afrique se tournent vers Lomé. La capitale togolaise accueille le sommet de l'Union africaine sur la dette publique. Un choix hautement symbolique, mais surtout stratégiquement justifié. Le Togo, longtemps discret, s'impose désormais comme un acteur incontournable sur la scène économique continentale.

Le choix de Lomé n'est pas le fruit du hasard. Il traduit la confiance du continent envers le Togo, mais aussi envers son président du Conseil, Faure Gnassingbé, dont le leadership affirmé dessine les contours d'un pays réformé, ouvert et stable. Depuis son investiture en mai 2025, à la tête du nouveau régime parlementaire, il dirige avec une main ferme et une vision moderne.

Le sommet se déroule à Lomé, une ville qui s'est transformée en hub financier régional. Les sièges de la BOAD, de la BIDC, de la CICA-RE et d'Ecobank racontent une histoire de stabilité, de sécurité et d'ambition. En ce qui concerne le climat des affaires, le Togo a connu une transformation remarquable, saluée en 2024, lors de la présentation du rapport B-Ready, qui place le pays au 3e rang africain pour la qualité de son climat des affaires.

Cette mutation s'appuie sur une série de réformes

audacieuses : la digitalisation des services publics, la simplification des démarches administratives, la création d'un identifiant foncier unique et la gestion électronique des litiges commerciaux... Des avancées hautement concrètes. « Nous faisons les réformes pour améliorer le quotidien des Togolais. Pas pour les classements », avait rappelé à cette occasion Sandra Johnson.

Mais le secret de Lomé réside aussi dans sa stabilité sécuritaire, rare en Afrique de l'Ouest. Dans une région secouée par les crises, le Togo fait figure d'îlot de sérénité. Cet atout majeur a été habilement valorisé pour attirer investisseurs et institutions bancaires. Résultat : le pays est devenu la place financière la plus bancarisée de l'Uemoa.

Par ailleurs, l'intérêt grandissant des investisseurs pour les titres du Togo sur le marché de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) témoigne du rôle marquant du Togo. En se référant à la dernière sortie du pays sur le marché financier régional, le Togo a frappé fort. Ce vendredi 9 mai, en quête de 20 milliards FCFA sur le marché de l'Umoa, le pays en a levé 22. Une sursouscription éclatante, révélatrice d'une

confiance persistante des investisseurs.

Ils étaient 28 à se presser au guichet, injectant au total plus de 60 milliards FCFA. Le résultat montre un taux de couverture impressionnant de 301 %, preuve d'un appétit intact pour les Bons du Trésor togolais. Deux tranches ont été émises : l'une à 182 jours, l'autre à 364. La première a recueilli 31 milliards, la seconde 29,2. Le Trésor, lui, a retenu respectivement 7 et 15 milliards.

Depuis janvier, le Togo a déjà mobilisé 187,5 milliards FCFA, soit plus de la moitié de son objectif annuel fixé à 332 milliards. Une dynamique soutenue qui place Lomé dans une trajectoire financière stable et rassurante.

Ces exploits témoignent de la vision du président du Conseil, Faure Gnassingbé, qui a su impulser au Togo, une dynamique audacieuse empreinte de développement. À travers ce sommet, Lomé incarne l'Afrique qui ne subit plus la dette, mais entend la choisir, la maîtriser et la mettre au service du développement. Une Afrique lucide, déterminée, et qui a trouvé au Togo un terrain fertile pour écrire une nouvelle page.

La Rédaction

Dette publique

Conférence de l'Union africaine à Lomé, Lomé sous le feu des projecteurs

Emprunt servant à financer le fonctionnement de l'Etat et de ses administrations, la dette publique est contractée par tous les Etats, notamment africains. C'est dans ce cadre que la Conférence de l'Union africaine sur la dette publique se tient à Lomé, du 12 au 14 mai 2025.

Malgré un ratio dette/PIB prévu à la baisse (60 % en 2025), l'Afrique reste « face à une crise de la dette grandissante ». Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le Cadre de viabilité de la Dette publié par le FMI et la Banque mondiale, le nombre de pays africains en situation de détresse liée à la dette, ou à haut risque de surendettement,

est passé de 9 en 2012 à 25 en 2024. Un bond alarmant pour l'économie des Etats africains.

C'est donc à Lomé, sous le thème évocateur « Agenda de gestion de la dette publique en Afrique : restaurer et préserver la viabilité de la dette », que ministres des Finances, gouverneurs de banques centrales, experts internationaux et acteurs de la société civile se donnent rendez-vous. L'ambition est de poser les fondations d'un sursaut africain.

La rencontre, organisée par le Département du développement économique, du tourisme,



du commerce, de l'industrie et des mines de l'Union africaine (UA), entend dépasser le simple constat. Il s'agit désormais d'élaborer une position

africaine commune sur la dette. En toile de fond, la volonté de repenser les mécanismes de financement, encourager l'innovation financière

et réclamer une réforme profonde de l'architecture financière mondiale.

Alors que les coûts d'emprunt flambent et que les marges budgétaires s'effritent, cette conférence veut sonner l'heure du changement. Plus qu'un rendez-vous institutionnel, c'est un appel à la coordination, à la transparence et à la souveraineté économique du continent.

La Conférence de l'Union africaine sur la dette publique qui s'ouvre en ce jour dans la capitale togolaise est placée sous le haut patronage du président du Conseil.

Edy Alley

Togo

Stratégie de protection de l'environnement

Dans moins d'un mois, le 1er juin 2025, le Togo va encore verdifier son territoire grâce à sa campagne nationale de reboisement qui prend de l'ampleur chaque année. En 2024, le pays a planté 9,14 millions d'arbres, couvrant 11 544 hectares, selon le rapport officiel établi le 10 janvier 2025.

Le gouvernement a misé sur une approche participative pour accélérer le reboisement. À travers diverses initiatives et campagnes de sensibilisation, les citoyens, les institutions publiques et privées ainsi que les entreprises sont impliqués dans cet effort de verdissement. La Journée nationale de l'arbre, célébrée chaque 1^{er} juin, est devenue un rendez-vous incontournable pour les Togolais, illustrant l'importance accordée à la préservation de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes.

Performances environnementales en 2024

les plus performants dans chaque région. L'un des reboiseurs les plus exemplaires de l'année s'est distingué en plantant à lui seul 18 603 arbres sur 39 hectares, avec un taux de réussite de 95 %. Ce dernier a été récompensé par un prix d'un million de francs et un trophée, illustrant la reconnaissance du gouvernement envers les initiatives individuelles qui contribuent significativement à l'effort national.

Si les résultats sont encourageants, l'objectif fixé en 2020 reste colossal : atteindre un milliard d'arbres plantés d'ici 2030. En regardant les performances des dernières années, la progression est notable, mais la cadence doit encore s'intensifier. En 2022, le pays avait mis en terre plus de 5 millions d'arbres sur 8 000 hectares, enregistrant une augmentation de 57 % par rapport à 2021. En 2023, près de 2 millions d'arbres avaient été plantés lors de la Journée nationale de

atteindre sa maturité et remplir pleinement son rôle écologique, que ce soit en matière de séquestration du carbone,

du projet.

Cette cartographie apportera une meilleure visibilité aux efforts entrepris et offrira aux

Lancé en 2020, ce concours national est un moyen de reconnaissance et de valorisation des



Protection de l'environnement

de préservation des sols ou de protection de la faune et de la flore.

Pour plus de transparence et d'implication citoyenne

Le président du Conseil, Faure Gnassingbé, insiste sur la nécessité d'une plus grande transparence

citoyens la possibilité de voir concrètement l'impact des initiatives de reboisement. En associant toutes les parties prenantes, le gouvernement espère ancrer davantage cette dynamique dans la conscience collective et accélérer la participation active de la population. Le Togo s'est engagé dans une véritable course contre la montre pour restaurer ses forêts et lutter contre la déforestation. Si l'objectif du milliard d'arbres est ambitieux, la dynamique actuelle et la mobilisation croissante donnent de solides raisons d'espérer un avenir plus vert pour le pays.

Concours national de reboisement

Dans le cadre de son programme de reboisement, le gouvernement togolais a une fois de plus célébré les artisans de la verdure à travers la remise des prix aux meilleurs reboiseurs du pays. Cette initiative vise à encourager les populations à restaurer le couvert forestier et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

efforts fournis par des acteurs engagés dans la plantation et l'entretien des arbres. Il vise non seulement à accroître la superficie reboisée, mais aussi à sensibiliser les populations sur l'importance de la conservation des forêts. Le programme s'appuie d'ailleurs sur les dispositions de l'article 50 de la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier, qui encourage une telle démarche.

Pour l'édition 2024, les cérémonies de remise de prix se sont tenues dans 5 régions du pays : les Plateaux, la Maritime, la Centrale, la Kara et les Savanes. Dans chacune de ces régions, plusieurs candidats ont été en lice, évalués selon des critères avant d'être sélectionnés pour les distinctions : la superficie reboisée, le nombre de plants mis en terre, la densité des arbres par hectare, le taux de réussite du reboisement ainsi que l'entretien des plantations.

Ces critères garantissent que les efforts ne se limitent pas à la simple mise en terre des plants, mais englobent également



Reboisement

En 2024, cette mobilisation a pris une nouvelle dimension avec la mise en place de mécanismes incitatifs pour encourager davantage d'acteurs à s'impliquer activement. Ainsi, des prix ont été décernés aux reboiseurs

l'arbre, le 1^{er} juin.

Ces chiffres montrent que le projet est sur une trajectoire ascendante, mais le chemin reste long. L'un des enjeux majeurs consiste à s'assurer que chaque arbre planté peut

dans les efforts de reboisement. Il a ainsi ordonné la mise en place d'une cartographie des zones reboisées, un outil qui permettra de suivre l'évolution des plantations et d'encourager une appropriation collective

leur suivi et leur entretien pour assurer leur pérennité.

Meilleurs reboiseurs par région

Dans chaque région, une sélection a permis d'identifier les meilleurs reboiseurs, qui ont ensuite été classés selon leurs performances. Ceux qui ont atteint des taux de réussite exceptionnels et des superficies importantes ont été primés pour leur engagement.

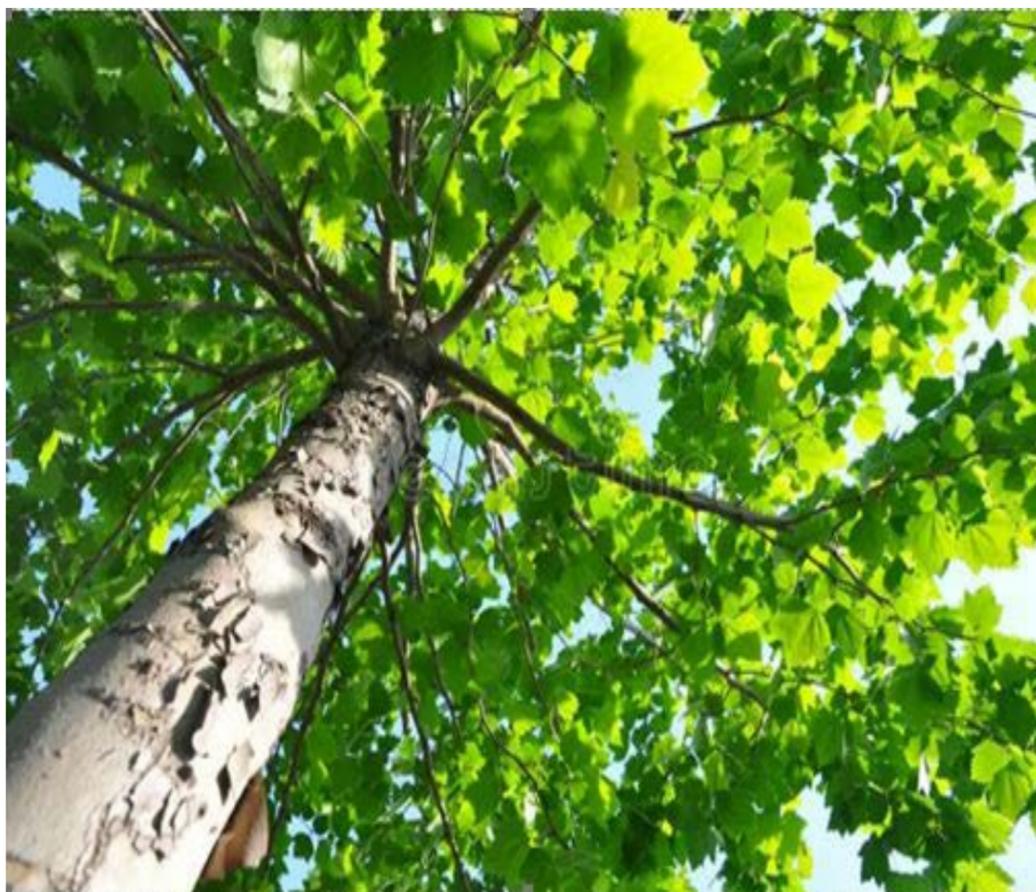
Dans la région des Plateaux, 36 candidats issus des 12 préfectures se sont mesurés les uns aux autres. À l'issue de la sélection, les 3 meilleurs ont été récompensés. Le premier prix, fort de ses 18 603 arbres plantés sur 39 hectares avec un taux de réussite de 95 %, a reçu une enveloppe d'un million de francs CFA. Le

deuxième et le troisième prix ont empoché respectivement 700 000 et 500 000 francs.

Dans la région Maritime, la palme est revenue à un candidat ayant reboisé 13 hectares avec une densité de 2 000 arbres par hectare, ce qui lui a valu un chèque d'un million de francs CFA. Ses dauphins, ayant planté sur 5 hectares et 2,5 hectares avec des taux de réussite avoisinant les 90 %, ont également été primés.

Quant à la région Centrale, sur les 15 candidats en lice, 3 ont été distingués. Le premier prix a reçu la somme de 1,2 million de francs CFA, tandis que le deuxième et le troisième ont bénéficié d'une dotation plus modeste.

Dans les Savanes, la compétition était tout



Actions écologiques

aussi relevée. Le premier prix s'est vu attribuer 1,2 million de francs CFA, suivi de récompenses de 1 000 000 de francs et 750 000 francs pour le deuxième

et le troisième. Un accent particulier a été mis sur l'importance de l'entretien des arbres pour garantir leur croissance et lutter efficacement contre la désertification.

Par ailleurs, la région de la Kara a vu 21 reboiseurs s'affronter. Le trio de tête a été récompensé à hauteur d'un million pour le premier prix, 700 000 pour le deuxième et 500 000 pour le troisième. Les efforts conjugués des reboiseurs ont permis au Togo d'atteindre 9,14 millions d'arbres plantés en 2024, couvrant une superficie de 11 544 hectares. Une dynamique qui s'inscrit dans un mouvement national initié depuis 2021 et qui témoigne de l'adhésion des populations à l'ambition verte du pays.



Un arbre, une utilité

Luc Biova





PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADMETROPOLE
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise









www.pia-togo.com

SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER N°112/2025 RENDUE LE 23 AVRIL 2025 PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

En deux mil vingt-cinq

Et le jeudi 08 Avril à 15 heures 02 minutes

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital dix-sept milliards (17 000 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62/ 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domiciliée es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1^{er} étage de l'immeuble de l'Agence du boulevard-Est de la Banque UTB, à côté de la Compagnie AIRFRANCE, non loin du siège de CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO et en face de la société EFOGERC audit et conseil, Commune du Golfe 4, quartier Béniglato, 04 BP : 926, Tel : 92 68 68 59/96 53 94 94 Lomé, E-mail : cabinetmedjomatin@gmail.com ;

AGBOBLI-ATAYI Ayi Mawuko, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant et domicilié à Lomé-Nova, 115, Rue SABINCE non loin de la Pharmacie de KPEYENOU

Avons signifié et laissé à :

FIATEPE Kodjo Edem, Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adétikopé, Tél : 92 44 57 23, où étant et parlant à : *Je tiens à signifier copie de l'acte par affichage devant l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

L'ordonnance d'injonction de payer n°112/2025 du 23 avril 2025 par laquelle le Président du Tribunal de Commerce de Lomé lui a enjoint de payer à la BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA, représentée par son Directeur Général, la somme totale d'un million seize mille cent quatre-vingt-six (1 016 186) F CFA ;

A même requête que susdit, nous avons fait sommation à Monsieur FIATEPE Kodjo Edem, Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adétikopé, Tél : 92 44 57 23 de payer à notre requérante dans un délai de dix (10) jours la somme totale d'un million deux cent vingt-six mille quarante-neuf (1 226 049) FCFA suivant le détail ci-après :

Principal.....1 016 186 F CFA

Frais de recouvrement (15%)..... 152 427 FCFA

TVA (18% x 152 427)27 436 F CFA

Intérêts..... PM

Coût du présent exploit.....30.000 F CFA

TOTAL1 226 049 F CFA

Lui avisons que s'il entend faire valoir des moyens de défense, de former opposition par acte extrajudiciaire dans un délai de **dix (10) jours suivant la présente signification** et d'attraire la requérante par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé, ceci dans les formes prévues par les articles 9, 10 et 11 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution. Cette action a pour objet de saisir ladite juridiction de la demande initiale du créancier et de l'ensemble du litige.

Lui avertissons qu'il peut prendre connaissance, au greffe du Tribunal de Commerce de Lomé des documents produits par la requérante et, qu'à défaut d'opposition dans le délai sus indiqué, il ne pourra plus exercer aucun recours et pourra être contraint par toutes voies de droit à payer la somme réclamée.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL N'E L'IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie de l'Ordonnance d'injonction de Payer n°112/2025 du 23 avril 2025 que du présent exploit dont le coût est de :.....F CFA.

L'HUISSIER,

(Signature et sceau)

REQUÊTE AUX FINS D'INJONCTION DE PAYER EXPEDITION

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé

La **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO) SA**, Société Anonyme au capital de dix-sept milliards (17 000 000 000) de francs CFA, N° CC : 092694-U-RCCM : Lomé-2009 B 0340 ; ayant son siège social au Boulevard de la République, 01 BP 229 Lomé-Togo, Tel : (+228) 22 53 62 62/ 22 53 62 01, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité au siège de ladite société ;

Assistée de **Maitre Ezin DJOMATIN**, Avocat au Barreau du Togo, au 313, Boulevard du 13 janvier au 1^{er} étage de l'immeuble de l'Agence du boulevard-Est de la Banque UTB à côté du siège de la Compagnie AIRFRANCE, non loin du siège de CORIS BANK INTERNATIONAL et en face de la société EFOGERC audit et conseil, Commune du Golfe 4, quartier Béniglato, 04 BP : 926, Tel : 92 68 68 59/96 53 94 94/22 20 16 56, Fax 22 20 16 56 Lomé, E-mail : cabinetmedjomatin@gmail.com ;

A l'honneur de vous exposer les faits ci-après :

Dans le cadre de ses relations en compte courant avec la **BANK OF AFRICA (BOA) TOGO SA**, le sieur **FIATEPE Kodjo Edem**, Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adétikopé, Tél : 92 44 57 23, a bénéficié courant année 2017 d'un prêt d'un montant de deux millions huit cent mille (2 800 000) F CFA remboursable en quarante-huit (48) mensualités ;

Pièce n°1 : Convention de prêt du 18 août 2017 ;

Ce dernier a, malheureusement, failli dans le remboursement de son crédit et reste devoir à la requérante la somme totale de un million seize mille cent quatre-vingt-six (1 016 186) F CFA ;

Pièce n°2 : Courrier de dénonciation et clôture juridique du 21 avril 2017 ;

Toutes les démarches effectuées par la requérante à l'égard du sieur FIATEPE Kodjo Edem pour se voir régler la somme impayée précitée sont demeurées vaines ;

Mieux, le requis a coupé tous contacts physique et téléphonique avec la requérante ;

Ces agissements du requis constituent un refus d'exécuter ses obligations contractuelles ;

Or, aux termes des dispositions de l'article 1134 du Code Civil, les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites ;

Suivant exploit en date du 26 avril 2022, la requérante a fait signifier au requis une lettre de dénonciation et clôture juridique de son compte courant ;

Pièce n°3 : Procès-verbal de remise de lettre du 26 avril 2022 ;

Courrier de dénonciation et clôture juridique du 21 avril 2017 ;

Mais lors de la signification dudit exploit, Maitre **AGBOBLI-ATAYI Ayi Mawuko**, Huissier de Justice à Lomé, a constaté que le destinataire, Monsieur **FIATEPE Kodjo Edem** n'a plus de domicile ni de résidence connus au point qu'il lui est impossible de lui signifier à personne ou à domicile ;

Pièce n°4 : Procès-verbal de recherche infructueuse du 26 avril 2022 ;

Le requis étant introuvable, ladite signification lui a été faite par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce et par insertion au journal national **TOGOMATIN N°1447** du vendredi 04 avril 2025 conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile à la suite de l'obtention de l'ordonnance N°108/2025 du 31 mars 2025 ;

Pièce n°5 : Procès-verbal d'affichage du 26 avril 2022 ;

Pièce n°6 : Ordonnance N°108/2025 du 31 mars 2025 aux fins de désignation d'un journal ;

Pièce n°7 : Journal National TOGOMATIN N°1447 du vendredi 04 avril 2025 ;

Aux termes des dispositions de l'article 2 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution : **le recouvrement d'une créance certaine, liquide et exigible peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer.**

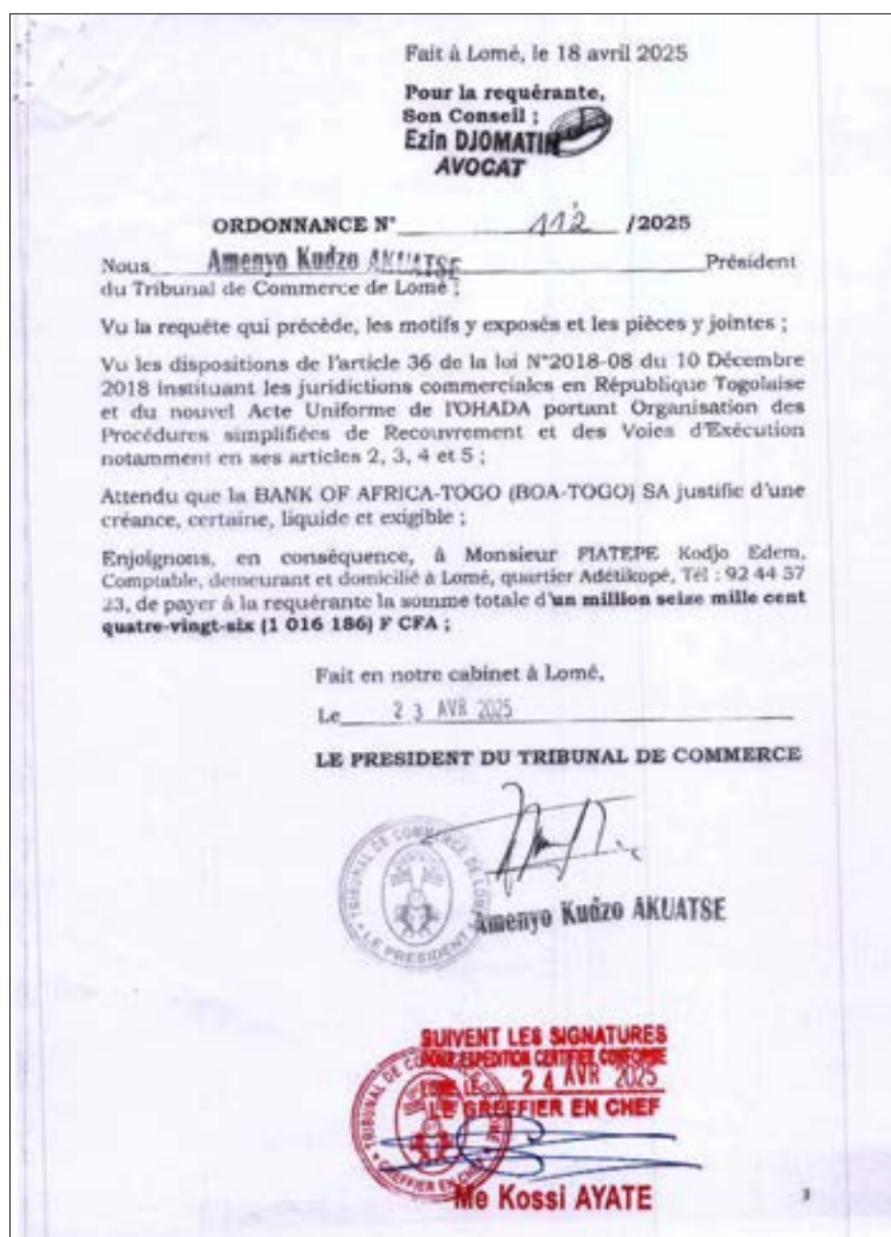
La procédure d'injonction de payer peut-être introduite lorsque :

- 1) la créance a une cause contractuelle ;
- 2) l'engagement résulte de l'émission, de l'endossement, l'aval ou de l'acceptation de tout effet de commerce ou de l'émission d'un chèque dont la provision s'est révélée inexistante ou insuffisante ;

En l'espèce, il est établi aux moyens des pièces justificatives que la **BANK OF AFRICA-TOGO SA** dispose d'une créance certaine, liquide et exigible à l'égard de Monsieur **FIATEPE Kodjo Edem**, soit la somme totale d'un million seize mille cent quatre-vingt-six (1 016 186) F CFA ;

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi N°2018-08 du 10 Décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République Togolaise et des articles 2, 3, 4 et 5 du nouvel Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, enjoindre à Monsieur **FIATEPE Kodjo Edem** de lui payer la somme précitée.

SOUS TOUTES RESERVES ET CE SERA JUSTICE



Biométrie

Début de l'identité numérique universelle

À partir du 12 mai, la préfecture du Golfe entre dans une nouvelle ère : celle de l'identité numérique. L'Institut national de la statistique (INSEED) a annoncé le lancement des enregistrements de masse dans le cadre du recensement biométrique national. Cette vaste campagne, déjà amorcée dans les Savanes, marque une étape cruciale dans la consolidation de la protection sociale.

Conduit avec l'Agence nationale d'identification (Anid) et soutenu par la Banque mondiale via le programme Wuri, le projet e-ID Togo veut bâtir « un registre national

fiable et sécurisé, fondé sur des données biométriques et démographiques ».

L'objectif est de doter chaque personne résidant sur le territoire national d'un numéro unique d'identification, sésame pour accéder aux services essentiels. Derrière cette opération technique se joue une promesse républicaine : celle de rendre visible chaque citoyen. Le compte à rebours est donc lancé.







FRAIS DE RETRAIT

PAYEZ VOS FACTURES

CEET - CASH POWER - TDE



PROMO

CORIS MONEY

DES LE 1^{ER} MAI

Disponible gratuitement sur

CENTRE D'APPEL : 8283

SIMPLE & COOL



D1 Lonato

Scanner de la 20e journée

En milieu de semaine dernière, du mercredi 7 au jeudi 8 mai 2025, la D1 Lonato a tourné son 20e épisode. Ce championnat national de première division de football, de cette saison au Togo, est une véritable piste de course très serrée entre les 14 acteurs.

On note pour cette 20e journée, des victoires explosives de l'ASCK devant Doumbe FC, et de l'AS OTR devant FC Espoir. As Binah et Gbohloe-Su s'assurent les trois points de la journée en dominant respectivement Unisport et Asko de Kara sur le score écriqué d'un but à zéro. Des duels acharnés et des résultats qui redessinent les contours du classement. L'analyse approfondie des résultats met en lumière des trajectoires contrastées de certaines équipes et les enjeux cruciaux du dernier virage de ce passionnant championnat.

Le leader AS OTR balaie FC Espoir, AS Binah nettoie Unisport

Ce choc au sommet très attendu a tourné à l'avantage des Collecteurs d'impôt (3-0). Kodjo Nutsuley s'est brillamment illustré en inscrivant un doublé (17^e, 65^e), et le dernier but de la partie porte les griffes d'Abdul Rahaman Mohammed (87^e). Cette victoire permet à l'AS OTR de prendre ses distances avec un de ses concurrents directs, adversaire du jour, lequel encaisse un deuxième revers de rang.

Unisport, qui pointait à seulement un point du leader avant cette journée, a subi une défaite inattendue 1-0 contre l'AS Binah, sur un but de Kevin Djonna Laba dans les arrêts de jeu (90+1). Ce revers coûte cher à Unisport, qui cale à 32 points et se fait doubler par l'ASCK.

Barracuda respire et étouffe Gomido

AC Barracuda poursuit sa remontée en s'imposant face à Gomido FC (1-0), avec un but décisif de Kamfite Lare en fin de match, précisément à la 83e minute. Barracuda confirme ainsi son regain de forme, continue son ascension tout en s'éloignant de la zone de relégation, tandis que Gomido, avec 23 points,

reste enlqué dans une zone dangereuse.

Entre difficultés et confort échaudés

Les résultats du 19e acte n'arrangent ni Haknour (18 points), toujours en grande difficulté, ni Tambo (24 points), qui perdent du terrain dans la course au maintien. Ces matchs nuls reflètent l'intensité de la compétition et la détermination de chaque équipe à grappiller des points. Les dynamiques à l'œuvre révèlent une compétition intense, tant au sommet du classement que dans la lutte acharnée pour le maintien.

L'AS OTR semble prendre un avantage décisif avec 36 points. Cependant, l'ASCK (34 pts) et Gbohloe-Su (33 pts) restent en embuscade, prêts à saisir la moindre opportunité. Unisport (32 pts) et Asko (30 pts) devront réagir rapidement pour ne pas perdre le contact avec le trio de tête. La défaite de FC Espoir (30 pts) le relègue à la 6^e place, illustrant la volatilité du classement, où seulement quelques points séparent les prétendants au titre. Avec seulement 6 points d'écart entre le leader et le 6^e, la course au titre reste plus ouverte que jamais. Les dauphins de l'AS OTR sont plus que prêts à profiter de son moindre faux pas.

L'ASCK, avec sa victoire éclatante, confirme son excellente forme et s'affirme comme un sérieux prétendant au titre. Barracuda, quant à lui, enchaîne les victoires et tente vaille que vaille de s'éloigner de la zone rouge.

Doumbé, bon dernier avec 8 points, semble condamné à la relégation après une nouvelle défaite sévère. Haknour (18 pts) et Gomido (23 pts) flirtent avec le danger, et la lutte pour le maintien s'annonce acharnée jusqu'à la fin de saison. La remontée de Barracuda (24 pts) et les performances irrégulières de Tambo (24 pts) compliquent encore davantage la situation en bas du classement, où chaque point semble dorénavant compter double.



Haknour vs Tambo



ASCK vs Doumbé



GbohloeSu vs Asko

Clap d'une journée révélatrice

La 20ème journée a confirmé les tendances observées, avec une course au titre indécise et une bataille pour le maintien tout aussi disputée. Les victoires de l'ASCK et de

Gbohloe-Su relancent la course au titre, tandis que le réveil d'équipes comme Barracuda et AS Binah dynamise le milieu de tableau. La crise de Doumbé FC s'aggrave, soulignant les enjeux cruciaux de chacun de ses

matchs suivants pour éviter la relégation. Les matchs nuls entre CDF Haknour et AS Tambo, ainsi qu'entre Entente II et Etoile Filante, illustrent l'engagement de ces équipes à terminer cette saison tête haute.

Luc Biova

2^e ORIGINAL

SIGNIFICATION D'UNE GROSSE D'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER N°018/2025 DU 27/01/2025 AVEC COMMANDEMENT

L'an deux mil vingt-cinq (2025)
Et le Monday May 05 à 13 h. 54 Min ;
A la requête de Madame MAGAWATA Aïchatou, propriétaire de maison demeurant et domiciliée à Lomé, tel : 90 58 13 76;

J'ai
Nous, M. Emmanuel T. BIKOUAKTOU, Huissier de Justice Près le Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, y exerçant et domicilié en ladite Ville, Agé-Casuel, devant le Cour d'Appel de Lomé et le S.C.R.J. à côté de la Maison du Ministre KASSON BENEVOLE.

Signifié et en tête des présentes laissé à :

Monsieur THEBY Thierry Thibaut Thill, demeurant à Lomé où étant et parlant à : ne connaissant ni son domicile ni sa résidence nous avons signifié conformément à l'article 58 du code de procédure civile

Copie de la grosse dûment en forme exécutoire de l'ordonnance d'injonction de payer n°018/2025 du 27/01/2025 rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

Et de suite à mêmes requête, demeure et élection de domicile que dessus, et en vertu du titre exécutoire sus-énoncé, moi Huissier susdit et soussigné étant et parlant comme ci-dessus, ai fait commandement à Monsieur THEBY Thierry Thibaut Thill, demeurant à Lomé ;

De, dans Huit (08) jours, pour tout délai, payer à ma requérante ou pour elle à moi, Huissier de justice susnommé, ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance, la somme totale de Un

C'est pourquoi, l'exposante sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé de bien vouloir rendre une ordonnance afin d'enjoindre à monsieur THEBY Thierry Thibaut Thill, conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, de payer à la requérante la somme de Un million sept cent cinquante-sept mille (1.757.000) francs CFA ;

Présentée à Lomé, le 08 Janvier 2025.
L'EXPOSANTE

EL: Copies des pièces citées.

ORDONNANCE N° 018 /2025

Nous Tomdwsam KADJIKA Président du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;
Vu les dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5 de l'Acte uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution ;

Enjoignons à Monsieur THEBY Thierry Thibaut Thill, à payer à Madame MAGAWATA Aïchatou, demeurant et domiciliée à Lomé la somme de Un million sept cent cinquante-sept mille (1.757.000) francs CFA en principal et frais sans préjudice de tous autres droits dû et actions ;

Donnée en notre cabinet au Palais de Justice de Lomé, le _____

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME
LA VICE-PRESIDENTE

Tomdwsam KADJIKA

Lutte contre le commerce illicite

Le Togo parmi les meilleurs pays en Afrique

L'Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite (Tracit) a rendu public son classement 2025 des pays en matière de lutte contre le commerce illicite. En Afrique, le Togo fait bonne figure aux côtés des pays comme le Bénin, le Ghana et le Rwanda.

Le commerce des armes et des matières premières sont régies par des lois que tous les pays doivent respecter. La commercialisation des médicaments contrefaits, des espèces sauvages et des stupéfiants est interdite dans tous les pays du monde. Chaque année, l'Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite note les pays en fonction de leurs efforts visant à endiguer le commerce des produits illicites.

En Afrique, les meilleurs de la classe sont la Tunisie, l'île Maurice et le Maroc. Ces trois pays occupent dans l'ordre la 1ère, la 2ème et la 3ème place, tandis que les trois derniers du classement sont le Soudan (46è), le Tchad (47è) et la Centrafrique (48è). Le Togo pointe à la 15è

place du classement. Il est précédé par la Gambie (14è) et suivi par le Madagascar (16è).

Les indicateurs

Pour établir son classement des 158 pays, Tracit se base sur 37 indicateurs de performances dont : le trafic de stupéfiants, d'armes, de produits contrefaits, de médicaments, d'espèces sauvages, de produits soumis à accise (tels que l'alcool et le tabac), de matières premières (telles que le pétrole et

les ressources minérales) et de biens du patrimoine culturel.

Ces indicateurs sont répartis sur six piliers : « fiscalité et environnement économique » (poids de l'économie informel, pression fiscale, inflation, etc.); « cadre réglementaire et application de la loi » ; « facteurs de criminalité encourageant le commerce illicite » ; « commerce, douanes et frontières » (performance logistique, système d'enregistrement



Photo de famille

douanier, profilage d'approvisionnement » ; et des conteneurs...); « indicateurs sectoriels du commerce illicite » ; intermédiaires de la chaîne

Classement des 48 pays africains	17-Namibie (115è)	35-Guinée (140è)
1-Tunisie (37è rang mondial)	18-Niger (116è)	36-Lesotho (141è)
2-Maurice (48è)	19-Tanzanie (119è)	37-Sierra Leone (142è)
3-Maroc (53è)	20-Sénégal (120è)	38-Cameroun (143è)
4- Afrique du Sud (60è)	21-Malawi (121è)	39-Djibouti (145è)
5-Côte d'Ivoire (65è)	22-Angola (122è)	40-Liberia (146è)
6- Egypte (70è)	23-Ethiopie (124è)	41-Zimbabwe (147è)
7-Algérie (84è)	24-Burkina Faso (125è)	42-Guinée-Bissau (148è)
8-Cap-Vert (86è)	25-République du Congo (126è)	43-RDC (150è)
9- Botswana (89è)	26-Zambie (127è)	44-Guinée équatoriale (151è)
10-Kenya (99è)	27-Mauritanie (128è)	45-Burundi (153è)
11-Bénin (104è)	28-Mozambique (130è)	46-Soudan (154è)
12-Ghana (105è)	29-Eswatini (131è)	47-Tchad (155è)
13-Rwanda (107è)	30-Gabon (132è)	48-Centrafrique (156è).
14-Gambie (108è)	31-Mali (133è)	Affo-Djèlè Alarba
15-Togo (109è)	32-Ouganda (134è)	
16-Madagascar (114è)	34-Nigeria (136è)	



Mégas Kozoooh

*Pour en faire plus et
gagner plus sur le meilleur
réseau au Togo*

5G 4G+ 

yas.tg #Alèz

599F
5Go*

24H
***909*241#**

*Connexion continue en débit 3G.

© - VOODOO